

deux ou trois registres

M. 6 le dix sept de Février, mil huit cent soixante huit, après la
 Octave publication de trois bans de mariage entre Octave Dubé
 Dubé fils majeur de Joseph Dubé et de Natabie Géli de la
 et Paroisse du Touc du Lac d'une part; et Léonadi Soucy fille
 Léonadi majeure de Jérôme Soucy et de Susanne Madieu de cette
 Soucy Paroisse d'autre part, et ne s'étant découvert aucun
 empêchement au dit mariage si ce n'est celui du qua-
 trième degré de consanguinité qu'il y avait entre eux,
 dont les parties ont eu la dispense en vertu des
 pouvoirs à nous conférés par Mgr. Rogers Evêque de
 Québec, nous, curé soussigné, avons reçu leur libre et
 consentement de mariage et leur avons donné la Béni-
 diction nuptiale en présence de Joseph Dubé et de Jérôme Soucy

Jean Joseph Nugent P.